

BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT HAGUENAU WISSEMBOURG
Commune de HOERDT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 NOVEMBRE 2025**

Date de la convocation : 5 novembre 2025

transmise le : 5 novembre 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 19

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Grégory GANTER, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Jacky WOLFF, Christiane SAEMANN, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Etaient absents excusés : Madame Nadia STOLL qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Madame Florence NOBLET qui donne pouvoir à Monsieur Daniel MISCHLER, Madame Béatrice DEBRIE qui donne pouvoir à Madame Mélanie GRATHWOHL, Madame Laëtitia GRASSER qui donne pouvoir à Madame Sylvia ECKERT, Monsieur Thierry RIEDINGER qui donne pouvoir à Monsieur Denis RIEDINGER, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur Grégory GANTER, Monsieur Alexandre WINTER.

Etaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Christiane SAEMANN

2025-098 Marché de travaux avenants

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les marchés de travaux relatifs à la rénovation thermique de la crèche et à la réhabilitation, restructuration et extension des équipements sportifs du centre culturel ;

Considérant la nécessité d'approver plusieurs avenants aux marchés concernés, liés à des ajustements de prestations ou à des demandes complémentaires de la maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les avenants aux marchés de travaux suivant :

Dans le cadre des travaux de rénovation thermique de la crèche :

Lot n°5 – Plâtrerie, Isolation, entreprise HEINRICH SCHMID, Avenant n°2 pour un montant de – 490,00 € HT.

Cet avenant correspond à la suppression d'une prestation non réalisée, à savoir la modification de porte dans les sanitaires du rez-de-chaussée.

Lot n°8 – Crépi, peinture extérieure, Avenant n°3 en moins-value de – 251.60 € HT.

Cet avenant concerne la suppression de la position 8.3.2.2 de la DFGF.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation, restructuration et extension des équipements sportifs du centre culturel :

Lot n°11 – Plâtrerie, plafonds suspendus, entreprise REATECH, Avenant n°1 pour un montant de – 5 641,05 € HT. Cet avenant est lié à des modifications de prestations concernant le cloisonnement de certains espaces, les faux-plafonds et les habillages muraux. Des trappes de visite supplémentaires seront installées dans les circulations. La salle Silbermann étant transformée en espace d'attente sécurisé, les hauts-jours seront condamnés afin d'assurer la mise en conformité avec la réglementation ERP.

Lot n°13 – Menuiserie intérieure bois, entreprise JUNG, Avenant n°1 pour un montant de – 2 029 € HT. Cet avenant concerne des modifications de prestations, notamment la suppression la suppression des vasques en résine, des modifications sur les bars, la fourniture d'habillages muraux au-dessus des bancs des vestiaires.

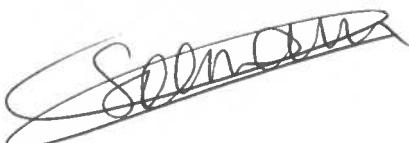
Lot n°22 – Chauffage, ventilation, entreprise ANDLAUER, Avenant n°3 pour un montant de + 11 200,00 € HT. Cet avenant prévoit le remplacement des régulateurs de chauffage installés en 2014 dans la salle multisports, devenus incompatibles avec les nouvelles chaudières, afin de permettre la remise en service du chauffage.

Lot n°25 – Voirie et aménagements extérieurs, entreprise PONTIGGIA, Avenant n°2 pour un montant de + 22 139,10 € HT. Cet avenant porte sur des compléments de prestations demandés par la maîtrise d'ouvrage : reprises d'enrobés à l'accès pompiers à la plaine festive, remplacement de la dalle béton sur la fosse de relevage des eaux usées (accès pompiers), et plus-value sur le béton balayé destiné au passage des poids lourds.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 17.11.25
Publié le 17.11.25
Transmis à la Préfecture le 17.11.25
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Christiane SAEMANN



Le Maire
Denis RIEDINGER



Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20251112-2025-098-DE
Date de télétransmission : 17/11/2025
Date de réception préfecture : 17/11/2025

